



## **AVIS PUBLIC**

### **PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 717-1**

**AVIS** est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance tenue le 10 juin 2019, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement suivant :

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 717-1**

Règlement de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires remplaçant le règlement numéro 717.

**QUE** l'objet du règlement numéro 717-1 est d'ajouter le personnel de cabinet du maire et le groupe des professionnels au groupe bénéficiant d'une délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses.

**QUE** toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement numéro 717-1 au bureau du greffier à l'hôtel de ville, au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

**QUE** ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Terrebonne, ce 19<sup>e</sup> jour du mois de juin 2019.

L'assistant-greffier,

Pierre Archambault, avocat

---